

Le voilement des fillettes

Une « innovation périlleuse »

Professeur Saïda Douki Dedieu, professeur
émérite à la Faculté de médecine de Tunis,
ancien professeur associé à l'UCBL

Docteur Hager Karray, psychiatre, psychanalyste
(CHS de La Savoie, Chambéry)

Un phénomène nouveau mais en hausse



AuhsanTiiik-Muслиiima

Un phénomène condamnable

- Le voilement des fillettes est triplement condamnable:
 - Au nom de la **doctrine religieuse**
 - Au nom des **droits de l'enfant**
 - Au nom de la **protection de la santé**

La doctrine religieuse
« Une innovation périlleuse »

L'âge légal du voilement des femmes en Islam

- Le caractère impératif du port du voile par les femmes musulmanes est l'objet d'une controverse qui secoue l'ensemble du monde islamique.
- Même dans les milieux qui prônent cette obligation, le voilement ne s'impose aux femmes qu'à partir de la **puberté**.
- En vertu de deux *hadiths* authentiques du Prophète.

Les *hadiths*

- *« La plume est levée pour trois personnes : le fou jusqu'à ce qu'il retrouve sa raison, celui qui dort jusqu'à ce qu'il se réveille, et l'enfant jusqu'à ce qu'il atteigne la puberté ».*
- *« Un jour, la belle-sœur du prophète, Asma, fille d'Abu Bakr, rendit visite au prophète, tout en portant des vêtements fins (riqâq). Alors, le prophète dit : Ô Asma, quand une fille est pubère, il lui sied de ne laisser voir d'elle que le visage et les deux mains » (voile intégral?)*
 - (Abou Daoud).

Et pourtant ...

- Des voix de plus en plus nombreuses (et de plus en plus écoutées) s'élèvent pour recommander le port du voile le plus précocement possible. Et il n'est plus rare de voir, dans les espaces publics, et pas seulement dans les pays musulmans, des fillettes pré-pubères entièrement enveloppées dans de sombres voiles.



Une « innovation périlleuse » selon le site islamdefrance.fr

- L'innovation, ou *Bidaa*, en Islam, signifie l'innovation blâmable en tant que telle, c'est à dire l'ajout à la religion d'éléments étrangers à ceux fixés par le Coran et la Sunna.
- « *Faites attention aux choses nouvelles, car toute nouveauté est une innovation, et toute innovation est un égarement, et tout égarement mène à l'Enfer* » (Hadith du Prophète rapporté par Abou Daoud)

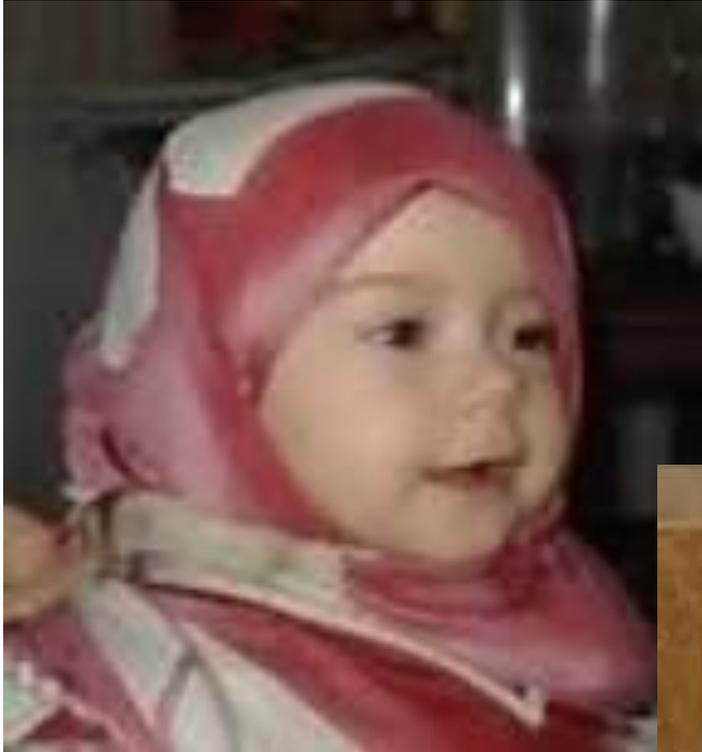
Voilement et excision des fillettes en sont un exemple

- *La confusion dans certains pays musulmans depuis des générations entre la "coutume ethnique" et la "tradition religieuse" ainsi que l'apparition en Islam de nombreuses innovations périlleuses, a malheureusement amené à **des excès de comportements qu'il est important de dénoncer aujourd'hui**, car ils sont bien trop souvent en contradiction avec les préceptes de l'Islam. **L'exemple le plus criant est celui de l'excision des jeunes filles ou encore leur voilement à un âge bien trop jeune** souvent légitimé par des hadiths prophétiques dont l'authenticité est fort douteuse*

Un exemple condamnable

- « Si dans certains cas le port du voile est imposé aux petites filles dès l'âge de 6 ans, cela reste minoritaire et condamnable par une grande majorité de musulmans en raison de la non puberté des filles à cet âge là, qui est loin d'être un âge "de raison" ».

De plus en plus jeunes



Les justificatifs des « innovateurs »:

1. Protection contre les abus sexuels

- L'imam saoudien Abdallah Daoud préconise le voilement intégral dès le plus jeune âge, voire dès la naissance:
 - « les parents d'une fillette doivent lui couvrir le visage et lui imposer le voile (...) pour ne pas tenter les pervers ».
- Désigner la fillette comme une proie et l'homme comme un prédateur. Sanctionner la victime potentielle ou le bourreau?
- Fillettes (1/5) et garçonnetts (1/13) sont victimes d'ASSE. Pourquoi ne pas voiler les petits mâles?

Les justificatifs des « innovateurs »:

2. Inculquer au plus tôt les « bonnes habitudes »

- «Même si l'enfant n'est pas religieusement responsable, son tuteur l'est. Il ne doit pas lui permettre de commettre un interdit. Car il risque de s'y habituer au point d'avoir du mal à s'en passer.» (Ibn al-Quayyim, 1292-1350)
- Il faut donc habituer la future femme à se voiler, car elle est destinée à le faire, pour le restant de ses jours ...

Le véritable objectif

- Le voile n'a pas pour seule fonction de protéger la femme, quel que soit son âge, de la « convoitise » masculine, mais de l'assigner à sa seule condition d'objet sexuel et de reproductrice, puisqu'il lui est permis de l'ôter après la ménopause, comme le précise clairement le verset 59/60 de la sourate 24 (La Lumière):
- *« Nul grief aux femmes atteintes par la ménopause et n'espérant plus le mariage si elles déposent leurs voiles, [sauf à] se montrer sans atours. S'abstenir est toutefois un bien pour elles. Allah est audient et omniscient ».*

Les Droits de l'enfant

Une maltraitance

Une maltraitance à dénoncer

- L'Association tunisienne des droits de l'enfant a dénoncé, à la date du 31 janvier 2013, le voilement des petites filles comme « **un crime contre l'enfance** ».
- En tant que psychiatres, nous considérons que l'imposition du port du voile à une enfant est assimilable à une maltraitance voire une véritable violence (au même titre que l'excision), par personnes ayant autorité, qui doit être signalée aux autorités compétentes.

Définition de la maltraitance

- Pour l'Oms, la maltraitance à enfant désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans.
- Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs (...) entraînant un **préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.**

Une infraction à la Convention de 1989

- Le voilement précoce bafoue ses quatre principes fondamentaux que sont:
 - la « non-discrimination » vu le traitement différencié des genres,
 - « l'intérêt supérieur de l'enfant » , au profit de celui des parents et de la communauté,
 - « le droit de vivre, survivre, se développer », grandement menacé, comme nous le verrons plus avant, et
 - « le respect des opinions de l'enfant », qui n'a guère son mot à dire, en l'occurrence, car il n'est pas censé avoir une opinion respectable à cet âge, tout en ayant celui d'être un objet sexuel.

Une « décision de l'enfant »

- On nous rétorque souvent que ce sont les enfants elles-mêmes qui réclament le port du voile (au moins, celles qui ont acquis la parole).
- L'imitation est un mécanisme fondamental de constitution de l'identité, chez l'enfant. En fonction du milieu où elle évolue, la fillette pourrait se sentir marginalisée en étant dévoilée. De la même manière, des fillettes revendiquent l'excision dont ont « bénéficié » leurs petites camarades.
- La décision finale appartient toujours aux parents.

Une infraction à la Convention de 1989

- Le voilement précoce enfreint plusieurs droits de l'enfant, tels :
 - « Le droit d'être soigné, protégé des maladies, (...),
 - Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance (...),
 - Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination,
 - Le droit de jouer et d'avoir des loisirs,
 - Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation ».

Le voilement engage le devenir de l'enfant

- L'imposition du port du voile bafoue surtout le droit de l'enfant de décider de son propre devenir et le compromet gravement.
- Le port du voile n'est pas un simple ornement vestimentaire, comme tout couvre-chef, mais un véritable **choix de vie**, qui implique un mode d'existence singulier comme nul ne l'ignore.
- Et ce choix requiert une certaine maturité cognitive et affective, qui n'est acquise au mieux qu'aux alentours de la vingtaine (vers 25 ans), quand le cerveau aura achevé sa maturation.
- Et il n'appartient pas aux parents, malgré tout l'amour qu'ils peuvent porter à leurs enfants, de le faire en leur lieu et place.

Le risque d'apostasie

- Obliger des fillettes pré-nubiles à se voiler, c'est aussi les condamner *de facto* à ne jamais quitter la religion musulmane au risque d'apostasie, passible de la peine de mort dans bien des pays musulmans.
- Le devoir des parents est, certes, de transmettre les valeurs ancestrales à leurs enfants mais en forgeant leur esprit critique afin qu'ils y adhèrent volontairement, en connaissance de cause et en toute liberté, et non par soumission craintive. Islam ne signifie pas soumission aveugle mais consentement éclairé.
- ***Islam signifie s'en remettre à Dieu en conscience, en confiance et de son plein gré (<http://discernement-islam.weebly.com/islam--soumission-ou-paix-ou.html>).***

Le devoir des parents

- Il n'est pas inutile de rappeler à certains parents que leurs enfants ne sont pas leurs clones mais des sujets qui ne sont pas forcés de leur ressembler.
- Une éducation réussie ne passe pas par la contrainte mais par l'adhésion consentie et convaincue. Le parent ne peut se substituer à l'enfant dès lors qu'il s'agit de décisions qui engagent sa vie entière.
- Le devoir du parent responsable est de préparer un futur adulte libre et responsable.

L'ENJEU SANITAIRE

**Sous le signe de l'amputation
physique, psychique et sociale**

Le voilement précoce compromet gravement la santé

- Pour l'Oms, la santé est définie, depuis 1946, « comme un **état de complet bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».
- Or, le voilement des fillettes compromet la santé dans ses trois composantes, surtout qu'il intervient à une étape cruciale du développement physique, affectif, psychologique, cognitif et relationnel.

La santé physique:

1. La carence en Vitamine D

- Une hypovitaminose D est fréquente chez les femmes musulmanes en raison du voile et d'une faible exposition solaire quotidienne. Cela est attesté aussi bien dans des pays arabes (Maroc, Jordanie), dans des pays à forte exposition solaire (Australie), ou dans des pays nordiques. On retrouve les mêmes carences chez les femmes juives orthodoxes qui elles aussi exposent peu leur peau à la lumière.
- Le site web peu suspect d'islamophobie (oumma.com) s'en est fait l'écho, le 25 juin 2012, en titrant: « *Niqab et voile augmentent le risque pour les femmes d'avoir une carence en vitamine D* ».

La carence en Vitamine D

- La vitamine D est synthétisée par la peau sous l'effet de certains rayons UVB et joue un rôle majeur dans la densification de la masse osseuse et des dents.
- La vitamine D a un rôle primordial dans le métabolisme phosphocalcique : elle facilite l'absorption intestinale du calcium et du phosphore et aide à la fixation du calcium sur les os c'est à dire à leur croissance et à leur renouvellement mais aussi à son excrétion rénale.
- Elle est donc fondamentale dans la constitution et l'entretien d'un bon squelette, pour soi, pour l'enfant qu'on porte, pour la prévention de l'ostéoporose etc.

Les effets de la carence en Vit D

- L'insuffisance en vitamine D est associée à la durée du port du voile ($p = 0,001$) et à une exposition solaire de moins de 30 min par jour ($p = 0,007$).
- Les effets seront d'autant plus sévères et irréversibles, que la barrière sera instaurée plus tôt.
- C'est dire si le voilement précoce des fillettes leur fait courir un risque majeur, à ce stade de développement staturo-pondéral.
- Le déficit en vitamine D se présentera chez le nourrisson et le petit enfant sous forme de rachitisme classique, mais aussi de retard de croissance, diminution des défenses immunitaires et hypotonie musculaire;
- L'adolescent manifestera des douleurs musculaires ou articulaires, un état de fatigue ou des convulsions hypocalcémiques.
- Dans tous les cas, la déminéralisation osseuse les expose à des fractures.

La carence en Vit D

2. La chute de cheveux

- Le port prolongé du voile autour des cheveux peut majorer la séborrhée du cuir chevelu et s'accompagner de chutes de cheveux, voire d'alopecie. Asphyxiés par la contention des heures durant, les cheveux finissent par dépérir et tomber.
- Or, la chevelure n'est pas un simple ornement comme tendent à le penser ceux et celles qui veulent la masquer, mais a des fonctions vitales. Celle notamment de protéger la boîte crânienne qui renferme le bien le plus précieux de l'être humain, le cerveau.
- Le cheveu est de fait formé par une fibre protéique qui s'appelle la kératine, qui est insoluble dans l'eau, donc imperméable, très résistante et thermiquement isolante. Les cheveux constituent à la fois un écran contre les agressions externes et un régulateur de la température à la surface du crâne.
- Nous vous laissons imaginer l'effet de plaques d'alopecie chez une adolescente qu'une simple acné au visage peut plonger dans la plus profonde dépression.

La santé mentale

- Sur le plan psychique, le voile qui a pour objet déclaré de protéger les femmes de la concupiscence des hommes ou les hommes de la tentation sexuelle, aboutit à réduire tout le corps de la fillette à son seul sexe anatomique, à un âge où elle ne peut métaboliser psychologiquement ce « trop-plein de sexualité ».
- Dans une lecture rigoriste, toute parcelle du corps féminin est « *awra* », littéralement une « partie honteuse », pour ainsi dire un sexe. C'est ainsi que le corps féminin, à tout âge, devient tout entier « *awra* », un sexe ambulant que les fondamentalistes prennent en otage dans son intégralité pour étendre le voile à tout le corps, visage et mains y compris.

L'objectivation sexuelle

- L'objectivation sexuelle survient quand **une personne est considérée, évaluée, réduite, et/ou traitée comme un simple corps par autrui** et amputée de tout autre attribut.
- Cette objectivation est **déshumanisante** :
« Aussitôt qu'une personne devient un objet d'appétit pour autrui, tous les liens moraux se dissolvent, et la personne ainsi considérée n'est plus qu'une chose dont on use et se sert » (Kant).

Les effets délétères de l'objectivation sexuelle

- **L'instrumentalisation** : le fait de traiter quelqu'un comme un objet pour ses propres fins
- **Le déni d'autonomie** : le fait de traiter quelqu'un comme manquant d'autonomie et d'autodétermination
- **La passivité** : le fait de traiter quelqu'un comme manquant de capacité à agir
- **L'interchangeabilité** : le fait de traiter quelqu'un comme étant interchangeable avec des objets

- **La violabilité** : le fait de traiter quelqu'un comme n'ayant pas de limite à son intégrité.
- **La possession** : le fait de traiter quelqu'un comme étant quelque chose qu'autrui possède, et qui peut être vendue ou achetée.
- **Le déni de subjectivité** : le fait de considérer que les expériences et les sentiments de la personne objectivée n'ont pas besoin d'être pris en compte.
- **La réduction à l'apparence** : le fait de traiter quelqu'un en fonction de son apparence physique principalement.
- **La réduction au silence** : le fait de traiter quelqu'un comme s'il/elle était silencieu-x-se ou incapable de parler.

Tout un mode de vie ... !

- Le voile n'est pas un simple couvre-chef plus ou moins décoratif ; il implique tout un mode de vie et est donc assorti d'une série de mesures destinées à dresser la future femme et à endiguer (comme l'excision) son supposé dangereux appétit sexuel.
- Ces mesures impliquent des restrictions à sa liberté de déplacement (entravant les activités exploratoires nécessaires à sa découverte du monde), à sa curiosité naturelle (nécessaire à son développement intellectuel), à ses activités ludiques (selon leur degré de « licité islamique » et de compatibilité avec sa « nature », musique, dessin, sport, théâtre etc.) et bien entendu à ses contacts humains.

Voiler la tête, c'est voiler la pensée et le cœur

- Le développement cognitif et psycho-affectif est freiné, faute de stimulation intellectuelle et affective.
- Faute surtout d'introduction de l'altérité. Seul le même, celui qui vous ressemble en tout, est autorisé à entrer en contact avec vous.
- Comment s'ouvrir à l'autre différent, qui seul peut vous enrichir ? Quelle culture de l'intolérance prône-t-on ? Quelles relations à l'autre prépare-t-on ?

Une seule destinée

- Le voile bride toute volonté et tout potentiel d'épanouissement chez la petite fille, toute prétention à être l'égale de ses frères, toute ambition et lui trace un seul destin : celui de reproductrice d'une gent masculine, de préférence, et à tout le moins, de ses valeurs patriarcales et machistes. Et de fait, ce sont les mères qui voilent ici leurs filles comme elles les excisent là.

L'adultification

- La préconisation du voile pour la petite fille présuppose une perception sexualisée, voire génitalisée, de l'adulte masculin à l'endroit de son corps et de son sexe, et le risque d'un passage à l'acte sexuel, réel ou fantasmé, est dans tous les cas incestueux en son essence.
- Il semble bien que le tabou de l'inceste, qui interdit les rapports sexuels entre un père et sa fille ne va pas de soi.

La relation père-fille

- Sur le plan psychologique, l'investissement narcissique du corps de la petite fille et sa valorisation comme objet désirable et aimable est le fait du père. Le regard positif qu'il pose sur elle, son amour chaste et son admiration, la valorisent et lui permettent d'affronter son avenir en toute confiance.

Une relation perversie

- Or, l'exigence du voile pour la fillette vise à exclure son corps du champ de vision de l'homme, fût-il son père ou son frère.
- Car il introduit inéluctablement, plus ou moins consciemment, la sexualité et son corollaire de péché capital dans toute relation hétérosexuelle qui en est forcément perversie. Car il est bien connu que Satan s'invite dans toute rencontre entre un « mâle » et une « femelle ».

Le « double bind » du voile

- Le voile enferme dès lors la fillette dans un « double bind » : il les « adultifie » en tant qu'être sexué (ne faisant aucune différence entre sexualité infantile et adulte) et les « infantilise » en tant qu'être humain doté de raison.
- Comme souvent, la seule issue est le refuge dans la maladie mentale. C'est le cri d'alarme poussé par une collègue et posté sur un forum, le 6 avril 2016.

Dr Asleem Lazaar Selimi:

Il faut sauver les petites filles

- Je suis psy à l'hôpital de Nabeul (Tunisie) et tous les jours, des médecins m'adressent des petites filles voilées pour « troubles psychogènes » !!! Facile pour moi d'identifier l'origine de ces troubles, pas besoin d'être psy pour comprendre qu'un voile, ça voile !! Ça étouffe, ça fait poser des questions ... Je me trouve alors confrontée à une famille hermétique, un système éducatif imperméable que rien de ce que je dis ne peut pénétrer et, pire encore, quand je discute avec les médecins « pédiatres », ils répondent « c'est leur choix, on doit le respecter » et le plus intelligent va me dire: « Bien sûr, j'ai posé la question à la fillette et elle m'a dit que personne ne l'a obligée »...

- Mais alors, quelle connerie ???!!! Respecter le choix de l'enfant!!! Si elle ne veut plus aller à l'école, on doit respecter aussi? ... Et moi, pauvre psy que je suis, je ne peux condamner ce regard vicieux de l'adulte qui sexualise une enfant, son propre enfant, et sans même avoir les mots pour lui expliquer ça ... Et ces pédiatres qui sont censés éduquer et sensibiliser ... Et cette société que je ne reconnais plus ... Je devrais faire un stage en Afghanistan pour apprendre à gérer tout ce bordel autour de moi, mais aussi dans ma tête.



ONT-ELLES L'AIR HEUREUSES?

La santé sociale

- Le voile est une entrave absolue au **développement relationnel** qui est la principale caractéristique humaine. Il exclut, en effet, d'emblée la moitié mâle de l'humanité et de même les non-musulmanes, enfermant très tôt l'enfant dans le monde clos évocateur des gynécées d'antan.
- En effet, la stigmatisation et l'exclusion de toutes les activités sportives ou artistiques achèveront de restreindre son périmètre d'action et de manœuvre. C'est une véritable culture de **l'intolérance** que promeut le projet de société préconisé par les voileurs de fillettes. C'est la perpétuation de la guerre des sexes et des civilisations.

Des mortes-vivantes

- Les priver de nourriture sociale, les assigner au rôle d'objet sexuel, c'est en faire des mortes-vivantes, évoluant ou involuant en marge de la société, sans autre rôle que celui de la reproduction et du nourrissage. Même les femelles animales ont une autre place dans leur groupe.
- Mais quelle place pourra prendre, dans son milieu social, une « citoyenne » qui a été amputée de son enfance, de sa confiance en soi et en l'autre et de toute compétence sociale.
- Seule la communauté qui se revendique de cette lecture islamique « innovante » exclut la « moitié du Ciel », comme les chinois aiment à appeler la femme, de son appartenance à l'humanité. L'amour est évacué dans ce monde clos codifié selon des règles purement arbitraires.

CONCLUSION

- Il faut condamner sans ambiguïté ces pratiques d'un autre âge où les fillettes n'avaient même pas le droit de vivre ; certains se résignent aujourd'hui à leur accorder le seul privilège de survivre à la seule fin de les reproduire, ces hommes qui ont en partage la haine des femmes, acharnés à les éliminer, au moins, de leur vue.
- Car, si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles vivent, en effet, en moins bonne santé, tout en menant un mode de vie plus hygiénique ; l'EV est de 85 ans, avec seulement 69 ans de vie « en bonne santé » ; les hommes : 77/68.
- Une mère voilée et sacralisée en tant que telle ne peut que concourir au maintien de ce désordre établi. Et à l'avènement d'une société clivée où les femmes ne seraient que des ombres mais jamais des sujets. Une société non démocratique.

**Quand on commence à fermer les yeux
sur des fillettes voilées
au nom de la «pudeur» ...**



**On finit par fermer les yeux
sur des fillettes violées
sous couvert de «mariage».**

A nous de choisir

